

Les SHS, un investissement pour l'avenir

10 premières mesures en faveur
des Sciences Humaines et Sociales (SHS)

Dossier de presse

Lundi 4 juillet 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

AVANT-PROPOS DE THIERRY MANDON, SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



Il n'est pas de semaines où les sciences humaines et sociales (SHS) ne soient interpellées pour répondre aux défis contemporains. Elles sont aux avant-postes de la réflexion pour se saisir des phénomènes politiques, religieux, économiques, culturels et sociaux. Elles nous proposent des clés pour l'intelligibilité du monde.

Les SHS rassemblent dans les universités une grande part des étudiants, doctorants et des enseignants-chercheurs. Malgré leur grand potentiel, elles ne sont pas assez reconnues. Enfin, elles sont parfois prises dans des injonctions contradictoires, empêtrées dans la multitude de missions qu'on peut leur confier.

Leur apport pourrait davantage être pris en compte dans les décisions et les politiques publiques concernant la sécurité, l'immigration, les relations internationales ou encore le travail ou l'éducation. De même, les entreprises, les grandes organisations et les structures de gouvernement n'embauchent pas assez de docteurs, alors qu'ils et elles sont des accélérateurs d'innovation.

Un indice de la situation paradoxale dans laquelle se trouvent les SHS est le nombre de rapports ou commandes gouvernementales « pour les SHS » qui se sont succédés. L'Alliance nationale Athena, qui est un espace de concertation, de médiation et de coopération entre les institutions spécialisées en SHS, a remis à ma demande un « plan de soutien et de repositionnement des SHS ».

Les échanges avec le milieu scientifique attestent qu'il faut créer des conditions plus favorables pour les étudiants, les docteurs, les enseignants-chercheurs, les chercheurs et tous les personnels d'appui en SHS.

La science, c'est aussi le débat, la confrontation respectueuse des idées. C'est le développement constructif de controverses.

Au-delà, une action en direction des SHS consolide la vision que l'on se fait de la science : esprit critique, pluralité des opinions. En valorisant les SHS on encourage le débat d'idées scientifiques, on invite à la créativité, on appelle à la production de la connaissance.

Mesure 1

Accompagner l'évolution de la production des savoirs et leur diffusion

- ➔ **Mieux détecter les disciplines en tension et établir un état des lieux et un suivi de l'emploi scientifique SHS en France.**

Ce diagnostic régulier, établi sous l'autorité du ministère, permettra de poursuivre la politique d'emplois dédiés aux disciplines rares, émergentes ou « intersectorielles ». Il s'agit aussi de mettre à disposition les informations permettant d'améliorer les taux d'encadrement dans les disciplines sous dotées.

Mise en œuvre : 2016-2017

- ➔ **Accroître le périmètre des contrats doctoraux internationaux**, impliquant un séjour d'au moins la moitié de la période financée pour la thèse à l'étranger. Ces contrats internationaux pourraient notamment concerner le programme doctoral « Crises et fractures dans le monde méditerranéen » mis en place par le CNRS et le réseau des Umifre.

Mise en œuvre : 2016-2017

Mesure 2

Favoriser l'interdisciplinarité dans la recherche et l'enseignement

- ➔ **Doubler les crédits pour l'appel à projets destiné au soutien d'actions de recherche interdisciplinaires**, associant des équipes SHS et hors SHS (CNRS et Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme-RMSH).

Mise en œuvre : appels d'offres automne 2016

- ➔ **Créer dix contrats post doctoraux**, sur des thématiques interdisciplinaires, dans les Maisons des Sciences de l'Homme (MSH).

Mise en œuvre : 2016-17

- ➔ **Installer un référent pour l'interdisciplinarité SHS au sein du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).**

Mise en œuvre : 2016

- ➔ **Missionner une personnalité scientifique reconnue pour réaliser, avec l'appui de l'IGAENR, un rapport sur les formations interdisciplinaires dans l'enseignement supérieur.** Rares en France, elles sont souvent à l'origine de recherches extrêmement innovantes et à la source de la création de nouvelles disciplines émergentes.

Mise en œuvre : début 2017

Mesure 3

Faciliter l'accès aux financements par appels d'offres des SHS

- ➔ **Constituer un portail spécifique aux appels d'offres en SHS** hébergé par l'ANR afin de rendre visibles les projets faisant intervenir plusieurs financeurs publics et privés.

Mise en œuvre : 2017

- ➔ **Missionner l'IGAENR et deux personnalités scientifiques représentatives des communautés en SHS et en mathématiques pour évaluer les procédures de financement ANR.**

Mise en œuvre : 2016

- ➔ **Accompagner les projets ERC en s'appuyant sur la Fondation Maisons des sciences de l'homme (FMSH), le Réseau français des instituts d'études avancées et le CNRS (programme ERC+).**

Mise en œuvre : 2016-2017

- ➔ **Faciliter l'accès aux appels d'offres internationaux** à travers la création du portail SHS FUNDIT.

Mise en œuvre : 2016

Mesure 4

Améliorer l'insertion professionnelle des docteurs et des diplômés de masters SHS

- ➔ **Expérimenter des dispositifs d'appui à l'insertion des étudiants et diplômés en SHS** via la création de nouveaux postes d'ingénierie pédagogique qualifiés.

Mise en œuvre : appel à projet 2016

- ➔ **Créer au sein du ministère un observatoire du doctorat** qui remettra un rapport annuel.

Mise en œuvre : rentrée 2016

- ➔ **Instituer un concours externe spécial d'agrégation réservé aux titulaires du doctorat.**

Mise en œuvre de la phase d'expérimentation à la rentrée 2016 pour des premiers recrutements en 2017

Mesure 5

Promouvoir l'intégrité scientifique et garantir les données d'enquête

- ➔ **Mettre en place les recommandations du rapport sur l'intégrité scientifique de Pierre Corvol en les ajustant aux SHS**, en particulier en retravaillant la question des données d'enquête sur les personnes et les chercheurs.

Mise en œuvre : 2016

Mesure 6

Mieux intégrer les enjeux du numérique dans les formations et la recherche

- ➔ **Expérimenter une licence « Humanités numériques »**, avec des universités volontaires. Ces licences coupleraient l'étude des techniques numériques au service des SHS et l'étude de la numérisation de nos sociétés, à l'instar de ce qui existe au niveau master.

Mise en œuvre : rentrée 2017

- ➔ **Mettre à jour les feuilles de route des TGIR Huma-Num et TGIR PROGEDO** en intégrant les enjeux du big data.

Mise en œuvre : 2016

- ➔ **Favoriser l'appropriation, par les étudiants et les enseignants-chercheurs, des usages numériques en SHS** en s'appuyant sur les ressources des bibliothèques universitaires.

Mise en œuvre : 2016

- ➔ **Missionner l'inspection générale des bibliothèques pour réaliser un rapport sur les enjeux du numérique** concernant les ressources documentaires en SHS (numérisation, indexation, nouveaux usages).

Mise en œuvre : 2016

Mesure 7

Développer l'internationalisation des SHS

- ➔ **Renforcer le dispositif de soutien à la mobilité internationale (SMI)** via le CNRS - augmentation de la possibilité de délégation pour les enseignants-chercheurs - des mobilités thématiques gérées sur le territoire par les MSH.

Mise en œuvre : 2016

- ➔ **Mettre en place au sein des MSH des cellules de rewriting pour la traduction scientifique.**

Mise en œuvre : automne 2016

- ➔ **Évaluer le dispositif innovant des Instituts d'Études Avancées (IEA)** afin d'accompagner l'évolution des missions et du périmètre de ces instituts.

Mise en œuvre : 2016

- ➔ **Renforcer la collaboration avec les pays de la francophonie** notamment avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).

En cours

Mesure 8

Diffuser plus largement les informations sur la recherche en SHS

- ➔ **Renforcer les missions de l'Observatoire des SHS**, lancé par l'Alliance Athena. Cette structure recueille et analyse les données portant sur les activités et les moyens de la recherche en SHS en France (une cartographie permettant notamment de visualiser les forces de recherche et d'enseignements).

Mise en œuvre : 2016

- ➔ **Soutenir l'édition scientifique française, publique et privée, en SHS** dans le contexte de l'Open access (accès ouvert).

Mise en œuvre : 2016

- ➔ **Réaliser un annuaire des docteurs** pour faire connaître les travaux de recherche et l'ensemble de la production française.

Mise en œuvre : 2016

Mesure 9

Valoriser la recherche sur l'enseignement supérieur

- ➔ **Proposer dans le processus de Bologne la réalisation d'une « plateforme prospective » sur l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche** organisée autour de 3 activités : expertise, soutien à l'excellence et aux idées novatrices en recherche sur l'enseignement supérieur, et débat ouvert.

Mise en œuvre : à partir de 2017

- ➔ **Commander une étude scientifique sur les transformations des universités françaises**, afin de mieux suivre les tendances et les évolutions.

Mise en œuvre : à partir de 2016

Mesure 10

Mettre les SHS au cœur de la société

- ➔ **Favoriser le développement des sciences participatives** et associer les citoyens à la recherche à la suite du rapport de François Houllier en lançant un groupe de travail.

Mise en œuvre : 2016

- ➔ **Valoriser l'image des docteurs SHS en entreprise ou ayant créé leur start-up** via une campagne de communication.

Mise en œuvre : 2016